

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 29 juin 2023

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Pascal MONTECOT représenté par Danielle MILON.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLE - Emmanuelle CHARAFE - Georges CRISTIANI - Éric LE DISSES - Didier PARAKIAN - Henri PONS - Didier REAULT - Laurent SIMON.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

URBA-033-14086/23/BM

■ Demande de subvention de fonctionnement relative à l'opération "Démarche Métropole Intense : appui en ingénierie pour une intensification urbaine d'Aix-Marseille-Provence au service des transitions" 63624

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée dans la réalisation de nombreux projets qui peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers ou privés. Il importe en conséquence de solliciter leur participation dans le cadre des dispositifs établis de subventionnement. C'est l'objet de la présente délibération qui sollicite une subvention de l'Etat pour une étude sur l'intensification urbaine, dans le cadre du Fonds vert.

Actuellement mal appréhendé et cause de tensions au niveau local, le sujet de l'intensification urbaine devient un impératif face à des injonctions, de prime abord, contradictoires : construire plus de logements et poursuivre le développement économique tout en respectant un cadre législatif national qui fixe des objectifs ambitieux en termes de consommation d'espace et d'émissions polluantes avec le « Zéro Artificialisation Nette » (ZAN) et « Zéro Emission Nette » (ZEN).

C'est pourquoi la Métropole Aix-Marseille-Provence a fait le choix de se saisir de cette problématique à travers une démarche transversale, partenariale et pluriannuelle (2023-2025) autour des enjeux d'intensification (territoriale, urbaine, sociale, etc.) pour en faire un vecteur de développement territorial qui soit synonyme de qualité du cadre de vie, d'atténuation climatique et de décarbonation avec, pour objectif, de formuler des réponses opérationnelles adaptées à chaque réalité territoriale.

Il s'agit d'être créatif et de déployer de nouvelles solutions, toujours adaptées au contexte dans le respect des singularités locales.

Articulée avec les enjeux de planification stratégique de la Métropole Aix-Marseille-Provence (SCOT, PLH, PLUi, etc.), cette démarche « Métropole Intense » fait suite à une auto-saisine du Conseil de Développement d'AMP intitulée « Comment densifier nos villes pour les rendre plus agréables à vivre ? » (Mars 2023), ainsi qu'au Comité National de la Refondation (CNR) organisé par la Préfecture et la Métropole, le 15 mai dernier, et qui a réuni une centaine de participants (élus, acteurs économiques, associations et société civile organisée) dans une matinée d'échanges et de construction de propositions sur cette question de l'intensification urbaine.

Elle vise à produire des éléments de connaissances, à les partager auprès des publics concernés (partenaires, élus, propriétaires...) et à élaborer des feuilles de route stratégiques et pré-opérationnelles selon les types de tissus urbains. Elle se compose de plusieurs axes de travail complémentaires :

- Un contrat de Recherche et Développement confié à Villes Vivantes en partenariat avec l'OFCE qui s'intitule « Mettre l'intensification urbaine au service des transitions d'Aix-Marseille-Provence ». Celui-ci vise à développer un dispositif innovant de « machine learning » offrant une connaissance fine du territoire et de ses dynamiques sous l'angle des densités bâties et des densités d'usage, qui se veut un formidable outil d'aide à la décision. Sur cette base de connaissances précises, il recherche des solutions adaptées (Où ? Comment ? Combien ?) en matière d'intensification, via une modélisation permettant une mesure de l'impact des scénarios d'intensification en termes de CO2, d'énergie, de consommation d'espace, de mobilité et de pouvoir d'achat des ménages.

- Une convention de partenariat 2023-2026 avec l'Institut Méditerranéen des Villes et des Territoires (IMVT) et ses trois écoles (architecture, urbanisme et paysage) pour travailler ces enjeux d'intensification. En 2023, ce partenariat prendra la forme d'un workshop fin août - début septembre pour faire travailler 120 étudiants de l'Ecole Nationale d'Architecture de Marseille (ENSA-M) sur un grand axe (ou transect) allant de Marseille à Salon en passant par Vitrolles, sur une dizaine de sites aux configurations variées. Les étudiants devront proposer les formes les plus adaptées d'intensification pour répondre aux grandes transitions écologiques et climatiques. D'autres partenariats seront esquissés autour de cette thématique, notamment le nouveau programme national de recherche « POPSU Transitions » que la Métropole a délibérées fin 2022 et ciblé sur cette problématique de l'intensification et qui verra sa plateforme de recherche installée dans l'année 2023.
- Un travail confié aux agences d'urbanisme AGAM et AUPA, dans le cadre de leur programme de travail annuel, pour accompagner l'ensemble de la démarche « Métropole Intense » : bases de données, développement de l'outil à la maille, participation au programme POPSU Transition que la Métropole dédie à la thématique de l'intensification, etc.

La présente délibération vise à approuver la demande de subvention de l'Etat dans le cadre du « Fonds Vert » ainsi qu'auprès de tout organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à autoriser la signature de tous documents afférents. Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 330 000 euros HT.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

	TAUX	MONTANT
Financement externe		
Etat (Fonds vert)	80 %	264 000 euros
Autofinancement		
Métropole Aix-Marseille-Provence	20 %	66 000 euros
TOTAL	100 %	330 000 euros

Echéancier des dépenses pour la période 2023-2025 :

Missions	2023	2024	2025	Total
Contrat R&D Villes Vivantes / OFCE : « Mettre l'intensification urbaine au service des transitions d'Aix-Marseille-Provence »	60 000	60 000	30 000	150 000
Convention de partenariat avec l'IMVT	30 000	30 000	20 000	80 000
Appui des agences d'urbanisme (dans le cadre de leur programme annuel)	40 000	40 000	20 000	100 000
	130 000	130 000	70 000	330 000

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la croissance énergétique pour la croissance verte ;
- La loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets du 22 août 2021, dite loi climat et résilience ;
- La loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du 17 juillet 2020 du Conseil de la Métropole portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de développement du 14 Mars 2023 relatif à la densification des villes pour les rendre plus agréables à vivre.

Oùï le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que les enjeux de densification et de renouvellement urbain résultant de la loi Climat et résilience, dans le cadre du zéro artificialisation nette (ZAN), impose à la métropole d'avoir une réflexion globale sur les différents modes d'intensification et leurs impacts sur la population.
- Que les élus de la commission Ambition (juin 2022) ont confirmé leur volonté d'engager la Métropole Aix-Marseille-Provence vers un modèle de développement plus résilient et plus sobre en ressources et en espaces.

- Qu'il convient d'engager cette démarche transversale et partenariale autour des enjeux de sobriété foncière et d'intensification (territoriale, urbaine, sociale etc.) afin de croiser les thématiques métropolitaines centrales pour l'avenir (énergie, mobilité, logement, biodiversité...) et d'appréhender les enjeux territoriaux qui en découlent.

Délibère

Article 1 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'Etat, ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent, notamment toute convention d'exécution de subvention, pour la réalisation de cette opération.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits en section de fonctionnement sur le budget Principal 2023 et suivants de la Métropole Aix-Marseille-Provence. Nature : 617- Fonction : 032 - Sous politique : B311.

La recette correspondante sera constatée en section de fonctionnement sur le budget Principal 2023 et suivants de la Métropole Aix-Marseille-Provence - Nature 74718 - Fonction 032 - Sous politique B311 – Code gestionnaire DGAPMC.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Commande publique,
Aménagement, SCOT - Planification (PLUi)
Suivi de la loi 3 DS

Pascal MONTECOT